



Communauté de communes de la plaine du Nord Loiret
Siège : Services secrétariat et SPANC – 3, Rue de l'avenir
45480 Bazoches-Les-Gallerandes
Tél. : 02 38 39 60 38 – Fax : 02 38 39 62 33
Courriel : secretariat@cc-plaine-nord-loiret.fr

REGLEMENT INTERIEUR DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- Une convention est passée entre le demandeur et la Communauté de Communes, dans laquelle sont mentionnées les coordonnées de la personne, le matériel nécessaire au réchauffement des plats (micro-ondes, cuisson traditionnelle).
- La société avec laquelle la communauté de communes a passé un contrat, transmet par « mail » au secrétariat, les menus établis sur un mois.

Les menus proposés peuvent être adaptés dans le cas de contre indication médicale : sans sel, sans sucre, sans graisse.

Les menus sans contre indication médicale se présentent sous forme de choix. Chaque jour de la semaine vous avez le choix entre un menu A et un menu B.

La personne choisit son menu, mais également les jours où elle souhaite commander. (Cela peut être trois repas par semaine ou la semaine entière par exemple).

Le portage de repas, effectué par un employé mis à disposition par la commune d'Outarville, s'organise de la façon suivante :

- Lundi : livraison de la commande du lundi.
- Mardi : livraison de la commande du mardi et mercredi.
- Jeudi : livraison de la commande du jeudi et du vendredi.
- Vendredi : livraison de la commande du samedi et du dimanche.

- À ce jour et jusqu'à révision :
Le prix du repas est de 5.80 € TTC.
Le prix du portage de repas est de 2.50€ TTC, quel que soit le nombre de personnes à livrer au même domicile

Il y a donc par semaine et par personne, un nombre maximum de 7 repas livrés et 4 portages.

- Les repas doivent être décommandés au moins 72 heures à l'avance et avant 10 heures du matin.
- Le paiement s'effectue mensuellement, à terme échu, après émission d'un titre de recette au nom du particulier, payable auprès du Trésor Public.
- Les prix sont révisibles par délibération du conseil communautaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur du portage de repas à domicile.

Mention manuscrite
Lu et approuvé

Le.....